

La crise sanitaire mondiale a accentué les inégalités préexistantes, et exposé les vulnérabilités des systèmes sociaux, politiques et économiques, qui, à leur tour, continuent d'amplifier les effets de la pandémie. Toute crise creuse davantage les inégalités existantes, notamment d'âge, de sexe et de milieu. Dans ce cadre, la campagne onusienne 2020 des 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes est organisée sur le thème de la « Vulnérabilité Aggravée et Accentuée des Femmes en Temps de Crise » et interroge la thématique à la lumière de la situation de différents groupes de femmes particulièrement vulnérables à des formes inter sectionnelles d'inégalité et de discrimination. Cette fiche thématique fait partie d'une série déclinée à cette occasion par les agences des Nations Unies au Maroc, selon leur mandat, pour refléter l'impact différencié de la crise de la COVID-19 sur les discriminations faites aux femmes, selon les vulnérabilités préexistantes.

## La violence faite aux enfants pendant la Covid-19

### Populations vulnérables concernées

Les enfants sont une population vulnérable par définition et exposés à tous les risques. Lorsque d'autres facteurs de vulnérabilité se croisent, notamment, des situations de handicap, situation de rue, situation de migration, etc. les enfants se retrouvent dans une situation de risque et de privations multiples. La question de la violence faite aux enfants touche, par conséquent, tous les enfants quel que soit leur milieu de vie, origine, catégorie sociale, etc. Les filles sont particulièrement affectées par la violence basée sur le genre en raison des normes inégalitaires encore présentes dans la société et sont ainsi confrontés à des formes de violences spécifiques telles que le mariage d'enfants ou encore le travail domestique.

### Situation de la violence faite aux enfants

La situation de la violence faite aux enfants sous toutes ses formes reste une préoccupation majeure au Maroc. En effet même si l'état réel de cette problématique ne peut être établie de façon exhaustive, selon les données de la Présidence du Ministère Public 7263 affaires relatives à la violence contre les enfants ont été enregistrées en 2018. Les formes de violences les plus récurrentes sont les violences sexuelles avec 2500 cas, suivies par les violences physiques à hauteur

de 1726 cas et enfin, les violences psychologiques notamment l'abandon familial avec 1104 cas notifiés.

Par ailleurs, le rapport de l'enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes réalisées en 2019 par le Haut-Commissariat au Plan en collaboration avec ONU Femmes, a également ressorti un taux global de violences faites aux femmes et aux filles de 57%. Les jeunes filles de 15 à 24 ans sont celles ayant subi le plus ces violences (59%). Les partenaires violents sont également parmi les plus jeunes et appartiennent à la catégorie d'âge 15 à 34 ans, avec un taux de 61%.

En ce qui concerne la violence en milieu scolaire, selon les données d'enquête<sup>1</sup> du MENFPESRS<sup>2</sup>, entre 2006-2014, 87 % des enfants ont déclaré avoir été frappé.e.s à l'école<sup>3</sup>. 24 000 cas de violences ont été enregistrés en 2013-2014, dont 69 % au sein de l'établissement scolaire, et le reste dans son environnement proche.

L'amélioration des réponses à la violence appelle la poursuite de l'harmonisation de la législation avec les conventions internationales notamment avec la convention Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ; la mise en œuvre d'un mécanisme de recours fonctionnel ; l'unification du protocole de prise en charge sous forme d'une chaîne de services, accessible à tous les enfants victimes et

<sup>1</sup> École Supérieure de psychologie, publiées en 2015

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

<sup>3</sup> UNESCO, 2017, Analyse de la situation de la violence en milieu scolaire au Maroc, p. 12.

définissant clairement les structures de référencement ; la mise en place de mécanismes institutionnels de prise en charge au niveau national, régional et local et le renforcement du travail social et de l'appui psychosocial.

### L'impact de la COVID-19

Au Maroc, la situation de la violence faite aux enfants pendant la crise sanitaire n'est pas encore suffisamment documentée et il existe peu de données statistiques y afférentes. Toutefois, l'enquête menée par le Haut-Commissariat au Plan en collaboration avec l'UNICEF a révélé une exposition directe ou indirecte des enfants à diverses formes de violences au sein des ménages pendant la période de confinement et après. En effet, près de 98% des personnes interrogées ont déclaré avoir connu des moments difficiles et des conflits avec les autres membres du ménage. Les trois-quarts des situations de conflits ou de moments difficiles pendant le confinement ont été enregistrés entre époux, avec une part de 74,1%. Cette proportion reste similaire selon le fait que le ménage comporte ou non des enfants de moins de 18 ans scolarisés, avec respectivement 69,7% et 70%. Par ailleurs, les expériences des Organisations de la Société Civile (OSC) et des institutions ont aussi révélé que dans le cadre des actions d'urgences mise en place par les OSC sur le terrain en réponse à la pandémie, à savoir la mise en place de réseaux de centres et plateformes d'écoute et de soutien, une augmentation significative des violences contre les filles et les femmes en particulier celles en situation de vulnérabilité économiques, sociales ou physique a été enregistrée.

### Nos solutions

Dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, l'UNICEF a accompagné le Ministère de la Solidarité du Développement Social de l'Égalité et de la Famille (MSDSEF) pour le renforcement de la prévention de la Covid-19 et de la violence faite aux enfants avec un accent particulier sur les enfants vivant dans les établissements de protection sociales. Une campagne de

communication a été également initiée sur la prévention des violences sexuelles faites aux enfants.

L'UNICEF a collaboré avec plusieurs associations de protection de l'enfants pour : le renforcement des capacités des acteurs et actrices de la société civile pour la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre. La prise en charge psychosociale des familles vulnérables y compris les familles de migrants.

En vue de prévenir et mitiger les risques pour les enfants en termes de cyberviolence, l'UNICEF a collaboré avec le MSDSEF pour élaborer une guidance parentale pour une utilisation sécurisée de l'internet par les enfants. Les actions de Communication de Risque et Engagement Communautaire menées par l'UNICEF dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 et ses impacts secondaires ont également permis de renforcer la sensibilisation sur la question à travers les plateformes digitales. L'UNICEF et les Ministères de la Santé et de l'Éducation ont déployé une campagne de promotion de la parentalité positive dans une approche sensible au genre qui a permis d'informer et d'engager les parents et tuteurs d'enfants autour de plusieurs thématiques y compris la prévention de la violence et l'appui psychosocial aux enfants.

### En savoir plus

*UNICEF Maroc-ONDE-ONDH, Rapport Situation des enfants au Maroc, 2019*

*Haut-Commissariat au Plan, Enquête sur l'impact du Coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages marocains : Module spécifique sur l'impact du coronavirus sur la situation des enfants, 2020*

*Haut-Commissariat au Plan, Rapport de l'enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes, 2019*

[Site de l'UNICEF au Maroc](#)